

Projet transfrontalier INTERREG France-Suisse «Covoiturage et mobilité autour du bassin lémanique»

Même trajet, même voiture !

Le bassin lémanique est marqué par une forte croissance qui entraîne une saturation des routes aux heures de pointes. Afin de trouver des solutions pour fluidifier le trafic, les Départements de la Haute-Savoie et de l'Ain, les cantons de Vaud et de Genève, Chablais Région [canton du Valais] et le Groupement local de coopération transfrontalière transports publics [GLCT TP] ont initié le projet européen «Covoiturage et mobilité autour du bassin lémanique», afin d'encourager la pratique du covoiturage dans les déplacements pendulaires.



Les objectifs de ce projet sont de promouvoir le covoiturage en créant un service transfrontalier en complémentarité des offres de transport en commun, en s'appuyant sur les dynamiques locales déjà existantes (Ziplo, covoiturage74, covoiturage 01...), et en permettant la mise en relation des covoitureurs (conducteur et passager) et leur accès à des infrastructures adaptées (aires de covoiturage par exemple).

Organisation d'un service transfrontalier de covoiturage

Le site internet covoiturage-leman.org, lancé le 3 septembre, a pour vocation de servir de référence sur la pratique du covoiturage dans le bassin lémanique. Le site propose une fonctionnalité permettant un accès direct à une offre centralisée des trajets en covoiturage de la région. Par l'intermédiaire d'un moteur de recherche, l'utilisateur peut

interroger de façon simultanée les bases de données de covoiturage de tous les partenaires. Une carte interactive indique aux usagers la localisation d'aménagements dédiés (aires de covoiturage, parkings P+R,...) le long des grands axes de transports transfrontaliers. On peut également trouver en ligne des informations générales sur le covoiturage, ainsi qu'un espace consacré à la sensibilisation à cette thématique.

Création d'aires de covoiturage transfrontalier

Un travail de localisation des aires de covoiturage existantes a été mené au niveau de la zone frontalière.

De nombreuses actions de communication sont prévues durant le mois de septembre de part et d'autre de la frontière. Elles ont pour but final de sensibiliser au covoiturage et de promouvoir le site covoiturage-leman.org. Il s'agit de toucher les automobilistes de leur domicile à leur lieu de travail.

Frontaliers : payez si vous voulez circuler !

Décidément, le porte-monnaie des frontaliers est sollicité de toutes parts ! Rien que pour leur mobilité, l'imagination des autorités suisses et françaises a dépassé les performances de nos thermomètres estivaux.

Après les augmentations tarifaires des lignes de bus transfrontalières (qui n'avaient pas bénéficié de la baisse de tarif malgré le vote des Genevois), Monsieur Barthassat explique devant des élus politiques français le principe d'un péage de la frontière genevoise. Ce péage à la frontière ne résoudra en aucun cas le problème du trafic pendulaire. Et quelles seraient les alternatives de transports à la voiture alors que le projet de financement du tram de Saint-Julien semble reporté ? Côté français, le contrat de concession entre l'ATMB et l'Etat français, qui assurait la gratuité du contournement autoroutier A40, échoit à la fin de cette année. On peut craindre désormais la

création d'un péage pour cette portion. Avec plus de 45'000 véhicules/jour, rien que pour l'agglomération d'Annemasse, ce péage engendrerait des ralentissements supplémentaires alors qu'aucune alternative à la voiture n'est proposée en matière de transports collectifs. La gratuité doit donc être maintenue.

Par ailleurs, malgré les promesses de l'Etat, des augmentations ont tout de même été appliquées notamment sur l'autoroute du tunnel du Mont-Blanc (ATMB), et l'autoroute blanche au péage de Nangy, pour la section Scientrier-Gaillard.